

Règlement du jeu concours – Calendrier de l’Avent 2018

Article 1 : Société organisatrice

Wereldhave Belgium Services S.A., dont le siège est situé à Medialaan 30 à 1800 Vilvoorde et inscrite à la BCE sous le numéro 0422.120.838. organise un concours (ci-après « Concours ») par l’entremise de son unité d’établissement sise à 1400 Nivelles, Chaussée de Mons 18A (« Wereldhave - Shopping Nivelles »- BCE 2.231.889.133), joignable à l’adresse de courriel (info.nivelles@wereldhave.com),

Article 2 : Durée du Concours

Le Concours a lieu du 1^{er} décembre 2018 au 24 décembre 2018 durant les heures d’ouvertures du Shopping (« Durée du Concours »).

De 9h30 à 19h du lundi au samedi (jusque 20h le vendredi).

De 10h à 18h les dimanches 16 et 23/12.

De 9h30 à 17h le 24/12.

Etant donné que le Shopping Nivelles est fermé les dimanches 2 et 9/12, deux gagnants seront sélectionnés parmi les participants du samedi 1 et 8/12.

Les gagnants seront annoncés le jour ouvrable suivant.

Le bon déroulement du Concours, l’application du Règlement, la désignation du gagnant, l’attribution des prix et la remise des prix se feront sous le contrôle de Wereldhave - Shopping Nivelles. Le présent Règlement définit les modalités du Concours.

Article 3 : Conditions de participation

La participation au Concours est ouverte à toute personne remplissant les conditions de participation décrites ci-dessous (ci-après « Participant »).

Pour participer au Concours le Participant doit :

1. avoir 16 ans ;
2. être domicilié en Belgique ou au Grand-Duché de Luxembourg;
3. prendre connaissance du présent Règlement et l’accepter en cochant la case prévue à cet effet.
4. Compléter son nom, prénom, et e-mail) dans le formulaire d’inscription ;
5. Répondre à la question principale dans le formulaire d’inscription.

Chaque Participant ne peut participer qu’une seule fois par jour.

La participation au Concours est exclue pour

- les membres du personnel du Shopping Nivelles et les membres de leur famille, ainsi que
- les personnes et les sociétés ayant participé à l’organisation du Concours et, plus généralement, tous les tiers auxquels le Shopping Nivelles a fait appel dans le cadre de ce Concours et leurs sous-traitants, ainsi que les membres de leur personnel et de leur famille respective.

Le Participant s’engage expressément à respecter le Règlement du Concours, ne pas commettre de fraude ni tricher d’une quelconque façon et / ou ne pas créer de « données personnelles fictives » en vue de participer, le cas échéant plusieurs fois, au Concours.

Article 4 : Modalité de participation

Un formulaire d'inscription est disponible dans notre magazine The News au Shopping Nivelles, sur notre page Facebook et notre site web (à imprimer).

Le formulaire d'inscription doit être complété intégralement, correctement et lisiblement par le Participant.

Le formulaire doit être déposé à The Point (Point d'information situé à côté du Lunch Garden) durant la période du concours.

Article 5 : Sélection des gagnants

Les gagnants seront désignés sur base de leur réponse à la question principale. Un membre du personnel du Shopping Nivelles sélectionnera la réponse qui lui semble la plus originale chaque jour parmi les formulaires récoltés.

Les participants désignés seront contactés par mail le jour ouvrable suivant la participation. Si un participant ne se manifeste pas dans la semaine suivant l'envoi du mail, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de Wereldhave - Shopping Nivelles.

Le retrait des cadeaux se fera dans les boutiques concernées auxquelles appartiennent les produits et uniquement par le gagnant.

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leurs lots ne leur seraient pas attribués. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de demander une pièce d'identité du gagnant lors du retrait du lot.

La décision de Wereldhave - Shopping Nivelles sera définitive et sans appel. Tout Participant ne pourra être désigné qu'une seule fois comme gagnant au cours de la durée du Concours.

Article 6 : Les Lots

Les lots ne sont pas échangeables en espèces. En cas de force majeure, Wereldhave - Shopping Nivelles se réserve le droit de modifier les prix et de les remplacer par des prix d'une valeur équivalente.

1x	Samsung Galaxy A3 VOO	(valeur 269€/pièce)
1x	After Shave Lotion Dior Sauvage Planet Parfum	(valeur 56,90€/pièce)
24x	boîte cadeau avec 4 chèques-cinéma Kinopolis	(valeur 45,60€/pièce)
18x	Boîte cadeau Ici Paris XL	(valeur 40 à 70€/pièce)
10x	Bracelets en acier Twice as Nice	(valeur 39€/pièce)
1x	Pull jacquard Jules	(valeur 39,99€/pièce)
2x	Coque de protection Adidas colorée Help!x	(valeur 35€/pièce)
3x	Coffret produits cosmétiques IU	(valeur 30€/pièce)
2x	Place pour le spectacle La Folie Sur Scène le 27/02 à 19h30	(valeur 28€/pièce)
4x	Panier garni A la Ferme	(valeur 25€/pièce)
2x	Carte Cadeau DI	(valeur 20€/pièce)
3x	Écharpe Rose Sauvage	(valeur 20€/pièce)
20x	Carte Cadeau Esprit	(valeur 10€/pièce)
20x	Carte Cadeau Bart Smit	(valeur 10€/pièce)
10x	Ballotin de Chocolat Leonidas	(valeur 7,15€/pièce)
20x	Menu Giant Medium Quick	(valeur 6,95€/pièce)
24x	Bon d'achat pour 1 jus de fruit Guapa	(valeur 4€/pièce)
2x	Gift Card Shopping Nivelles	(valeur 100€/pièce)

Article 7 : Responsabilité / Exclusion des Participants

Wereldhave - Shopping Nivelles et toute autre société ou personne intervenant dans l'organisation / la gestion du Concours sur ses instructions déclinent toute responsabilité en cas de problèmes de réseau ayant une incidence sur l'envoi de communications et / ou en cas d'interruption, de report ou d'annulation du Concours pour des raisons indépendantes de leur volonté

Wereldhave - Shopping Nivelles se réserve à tout moment le droit d'exclure des Participants et / ou de ne pas décerner le prix annoncé sans que le Participant ne puisse faire valoir la moindre réclamation de ce chef en cas de fraude ou d'abus avérés ou présumés au présent Règlement, de non-respect d'une disposition du présent Règlement, de communication de données à caractère personnel incorrectes et / ou incomplètes, Les erreurs matérielles d'impression, d'orthographe, de mise en pages, ainsi que toute autre erreurs similaires, ne pourront être invoquées comme voie de recours à l'encontre de Wereldhave - Shopping Nivelles.

Article 8 : Publication des noms du gagnant et attribution des gains

Le nom du gagnant est susceptible d'être publié sur le site internet du Shopping Nivelles et pourra être également publié sur le compte Facebook, ainsi que sur tous les autres supports et/ou médias que Shopping Nivelles voudrait utiliser en vue de la diffusion ou de la communication publique de l'identité du gagnant. En participant au Concours, les Participants consentent donc à ce que Shopping Nivelles publie leur nom s'ils viennent à être désignés comme gagnants du Concours, sur l'ensemble des médias susmentionnés.

Le gagnant sera contacté personnellement par e-mail (adressé à l'adresse e-mail qu'il a communiqué sur son formulaire de participation).

Article 9 : Accès au Règlement du Concours

Le Règlement du Concours sera disponible pendant toute la durée du Concours, sur le site internet (<https://www.shopping-nivelles.be/>).

Article 10 : Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au Concours, le Participant doivent nécessairement fournir suffisamment d'informations personnelles les concernant (nom, prénom et email).

Dans le cadre du Concours, Wereldhave - Shopping Nivelles traite les données à caractère personnel du Participant aux fins de l'organisation du concours et de l'octroi des lots aux gagnants. Pour autant que le Participant y ait expressément consenti en cochant l'opt in dans le bulletin de participation, Wereldhave - Shopping Nivelles et les membres de son groupe les traitent également aux fins de prospection commerciale.

Ces traitements sont fondés sur le consentement du Participant (article 6.1. a) du Règlement (UE) 2016/679 sur la protection des données). Ces données seront traitées pendant le temps nécessaire pour octroyer les lots et, s'agissant du traitement éventuel aux fins de marketing direct, pendant un délai d'un an à dater de leur collecte. Le Participant a le droit d'accéder à ses données; d'obtenir sans délai la rectification de ses données inexactes ; de recevoir une copie gratuite de ses données dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine et / ou de faire transmettre ses données à un autre responsable de traitement. Le Participant a en outre le droit d'obtenir l'effacement de ses données à caractère personnel et/ou une limitation du traitement de celles-ci dans les cas prévus par la loi. Le Participant peut exercer les droits susmentionnés à tout moment, sans frais, par courriel à (info.nivelles@wereldhave.com). Le Participant a en outre le droit d'introduire des réclamations en contactant l'Autorité de Protection des données (Rue de la Presse, 35, 1000 Bruxelles- (<https://www.autoriteprotectiondonnees.be/>)). Le Participant peut retirer son consentement aux traitements de ses données à tout moment, sans frais, par courriel à (info.nivelles@wereldhave.com). Si le retrait du consentement porte sur le traitement aux fins de la gestion du Concours, sa participation au Concours prendra immédiatement fin.

Article 11 : Nullité

Si l'une des dispositions du présent Règlement venait à être déclarée nulle ou inapplicable, les autres dispositions resteront valides. Cette disposition s'applique dans la mesure où la loi l'autorise.

Article 12 : Contestations

En cas de force majeure, Wereldhave - Shopping Nivelles se réserve le droit de modifier le Règlement du Concours et/ou de mettre fin au Concours de manière anticipée. En cas de contestation sur l'application du présent Règlement ou le déroulement du Concours, les décisions de Wereldhave - Shopping Nivelles seront irrévocables et sans appel.

Article 13 : Droit applicable et tribunaux compétents

Le présent Règlement est régi par le droit belge, sans préjudice du droit des Participants ayant leur résidence en-dehors du territoire belge de se prévaloir des dispositions impératives de leur droit national.

Tout litige, non résolu à l'amiable, portant sur le présent Règlement, son interprétation et / ou sur le Concours sera de la compétence exclusive des tribunaux de Nivelles, sans préjudice du droit des Participants de se prévaloir des dispositions du Règlement (UE) nr. 1215/2012 du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2012 concernant la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale.